

LISTE DES PIÈCES À TRANSMETTRE AU DOSSIER

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE

- *OCTROI (à la demande de l'autorité territoriale ou de la CNRACL)*
- *REVISION QUINQUENNALE (à la demande de la CNRACL)*

- Courrier de l'autorité territoriale** précisant les questions auxquelles doivent répondre les membres de la Commission de Réforme (si la demande est présentée par l'autorité territoriale, en même temps que la retraite pour invalidité),
- Courrier de la CNRACL** (si la demande est postérieure à la concession de la pension d'invalidité) précisant les questions auxquelles doivent répondre les membres de la Commission de Réforme,
- Imprimé de saisine** dûment complété et signé par l'autorité territoriale, indiquant de manière précise l'objet de la saisine,
- Rapport d'expertise médicale du médecin agréé - imprimé AF3, sous pli confidentiel** + conclusions administratives séparées (à télécharger depuis le site internet : www.cnracl.retraites.fr/imprimes-telecharger - Rubrique Invalidité - page 1 : à compléter par l'autorité territoriale).

LIRE ATTENTIVEMENT LA PAGE 1 ET JOINDRE LES DOCUMENTS DEMANDES

- Questionnaire Tierce Personne, sous pli confidentiel** complété et joint à l'imprimé AF3 : à télécharger depuis le site internet : www.cnracl.retraites.fr/imprimes-telecharger

Pour la REVISION QUINQUENNALE : **à la demande de la CNRACL**

- Rapport d'expertise médicale du médecin agréé (imprimé AF3)** sollicité par la CNRACL, **sous pli confidentiel** + conclusions administratives séparées : à télécharger depuis le site Internet : www.cnracl.retraites.fr/imprimes-telecharger

Tout dossier arrivé hors délai et/ou incomplet sera reporté à la séance suivante.

MAJ : Janvier 2017